ANNEXE C

PRINCIPES DIRECTEURS DES ORGANISMES D'INSPECTION DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT UNE INSTALLATION DE PRÉDÉDOUANEMENT

INTRODUCTION

Une installation de prédédouanement doit comporter suffisamment d'espace pour permettre aux organismes d'inspection fédéraux (O.I.F.) d'effectuer efficacement leurs examens, et pour préserver la stérilité du passager prédédouané depuis le point d'examen jusqu'à son embarquement à bord de l'aéronef. Les planificateurs d'aéroport sont invités à collaborer étroitement avec les O.I.F. à toutes les étapes des plans et de la mise au point afin d'assurer une utilisation maximale de toutes les aires de l'installation.

On trouvera ci-dessous des explications générales concernant les exigences des O.I.F. relativement à l'espace et au matériel requis pour une opération de prédédouanement.

1. AIRE D'INSPECTION

L'aire d'inspection doit comporter suffisamment d'espace pour le nombre de comptoirs d'inspection requis pour un passage ordonné et rapide des passagers en douane. En déterminant cet espace, on tiendra compte des dimensions suivantes:

Les boxes d'inspection de l'Immigration sont généralement de 25 pieds Carrés, et dotés d'un couloir extérieur de 3 pieds. Les comptoirs d'inspection douanière des bagages ont environ 25 pieds de long et 2 pieds 8 pouces de large. Les comptoirs sont jumelés et forment un rectangle avec le poste de travail de l'inspecteur (qui abrite l'équipement TRC) à une extrémité et l'imprimante de télécommunications à l'autre extrémité. Il doit y avoir des corridors de 5 pieds de chaque côté des comptoirs. Les spécifications et les dessins techniques relatifs au poste de travail de l'inspecteur et aux comptoirs d'inspection des bagages peuvent être obtenus des organismes d'inspection sur demande.

Afin de réduire à un minimum l'embrouillement et la congestion dans l'aire d'inspection, il est recommandé d'assurer un espace de queue de 40 pieds pour les boxes d'inspection de l'Immigration et un espace de queue de 30 pieds entre les boxes d'inspection de l'Immigration et les comptoirs d'inspection douanière des bagages. (On trouvera ci-joint un schéma illustratif).

Dans des conditions normales, le service de l'Immigration peut faire passer environ 50 passagers à l'heure par box et les Douanes peuvent faire passer environ de 100 à 120 passagers à l'heure par chaque série de comptoirs d'inspection.

2. AIRE STÉRILE

Une aire stérile suffisamment grande pour recevoir le nombre prévu de passagers à l'heure doit être aménagée à côté de l'aire d'inspection des passagers des O.I.F. Un minimum de 10 pieds carrés par passager est recommandé.